



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF

# **Modèle « Congé parental et allocations parentales » et position de la COFF**

**Monika Pfaffinger**

**Professeure-assistante en droit privé à l'Université de Lucerne, vice-présidente de la COFF**

Rencontre sur le congé parental organisée par la CFQF et la COFF  
Berne, 15 janvier



# Sommaire

1. Les familles dans le miroir des statistiques : familles, temps et argent
2. Importance de concilier care et emploi rémunéré
3. Arguments pour un congé parental et des allocations parentales
  - Considérations de psychologie (du développement)
  - Considérations économiques
  - Considérations relatives à l'égalité des sexes et à la politique familiale
4. Le modèle de la COFF



# 1. Les familles dans le miroir des statistiques : familles, temps et argent

- Beaucoup de travail pour peu d'argent :
  - Tâches domestiques et familiales (care)
  - Femmes et famille
  - Salaire : le temps, c'est de l'argent, mais il n'a pas la même valeur pour tous
- Peu d'argent pour les familles : prestations sociales
- Pas de temps/d'argent pour les enfants (?) : entre désir et réalité
  - Taux de natalité et désir d'enfants
  - Niveau de formation et désirs concernant les modalités de travail

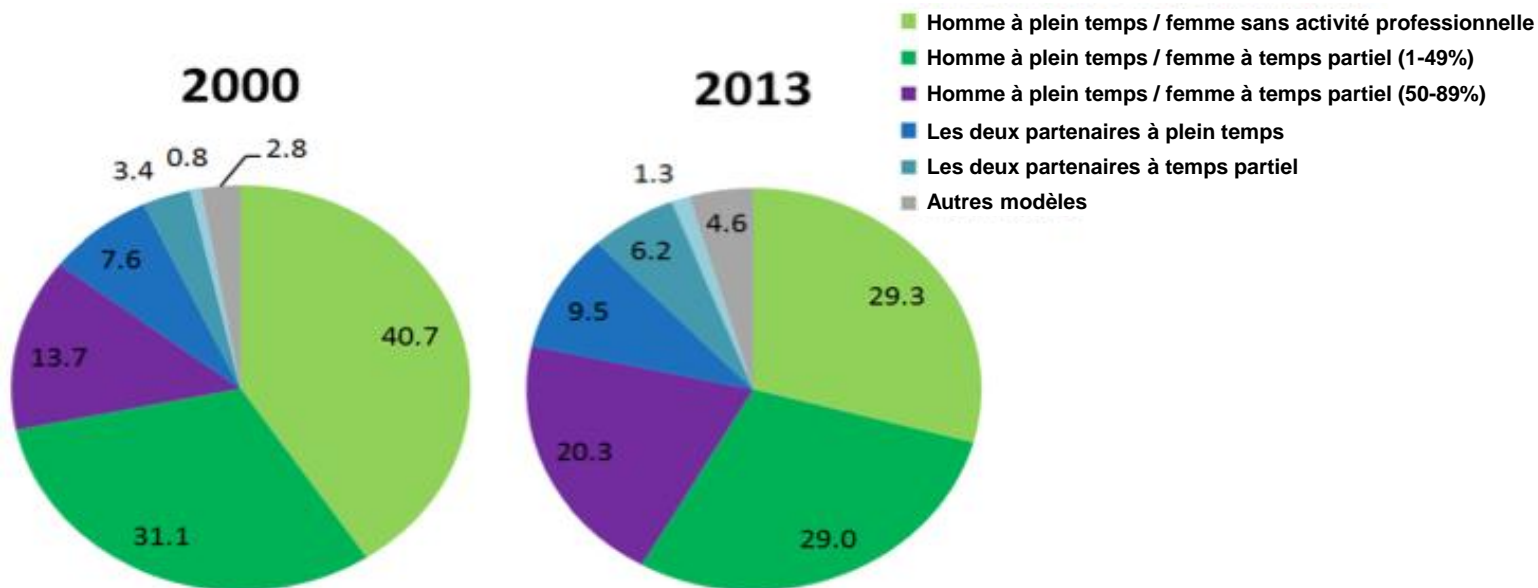


## **Beaucoup de travail pour peu d'argent : tâches domestiques et familiales**

- En CH, 16 milliards d'heures de travail sont effectuées par année, dont :
  - 2,8 milliards pour le care, dont
  - 2,3 milliards non rémunérées, dont
  - 2,1 milliards dédiées aux enfants
- Si le care non rémunéré était payé, cela équivaldrait à :
  - 100 milliards de francs/année, 5900 francs/mois pour une famille de quatre personnes
  - 4220 francs pour la mère, 1680 francs pour le père
  - Les femmes se chargent de 2/3 des tâches liées à la garde privée des enfants et de la quasi-totalité des autres tâches ménagères

## Beaucoup de travail pour peu d'argent : femmes et famille

Modèles d'activité professionnelle dans les couples\* dont le plus jeune enfant est âgé de moins de 7 ans, en %

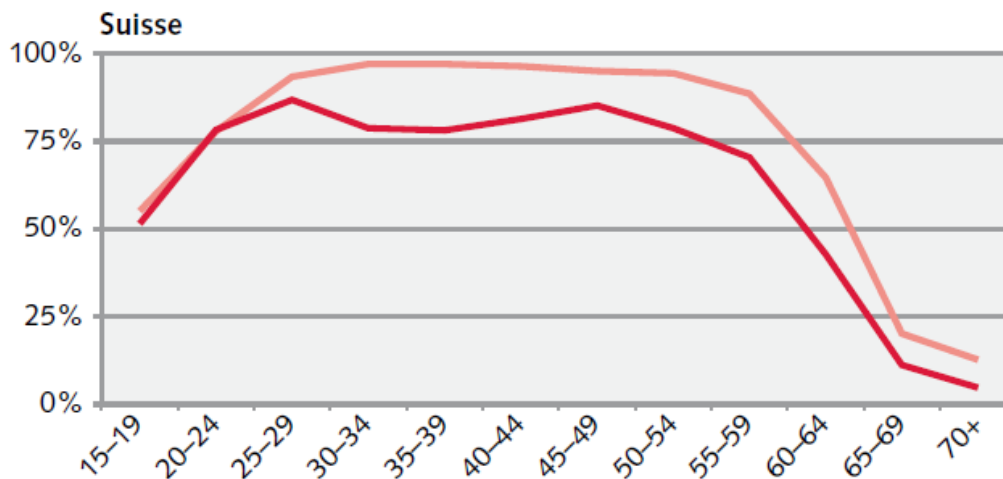
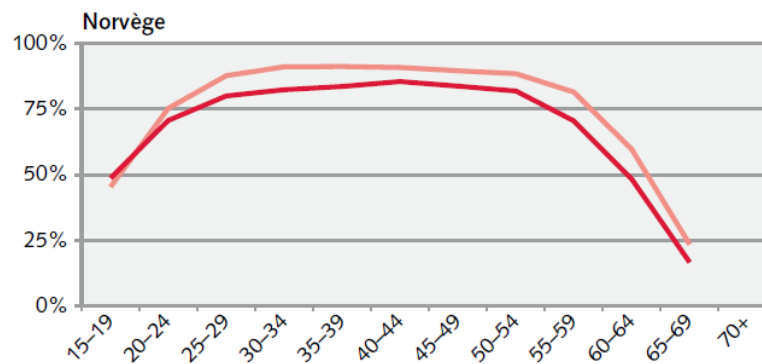
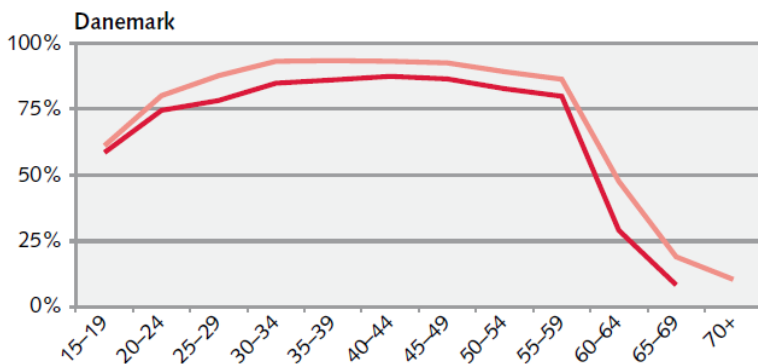


(\*partenaires entre 25 ans et l'âge de la retraite ; chômeurs non compris)

Source : OFS/ESPA



## Beaucoup de travail pour peu d'argent : femmes et famille ; courbe M

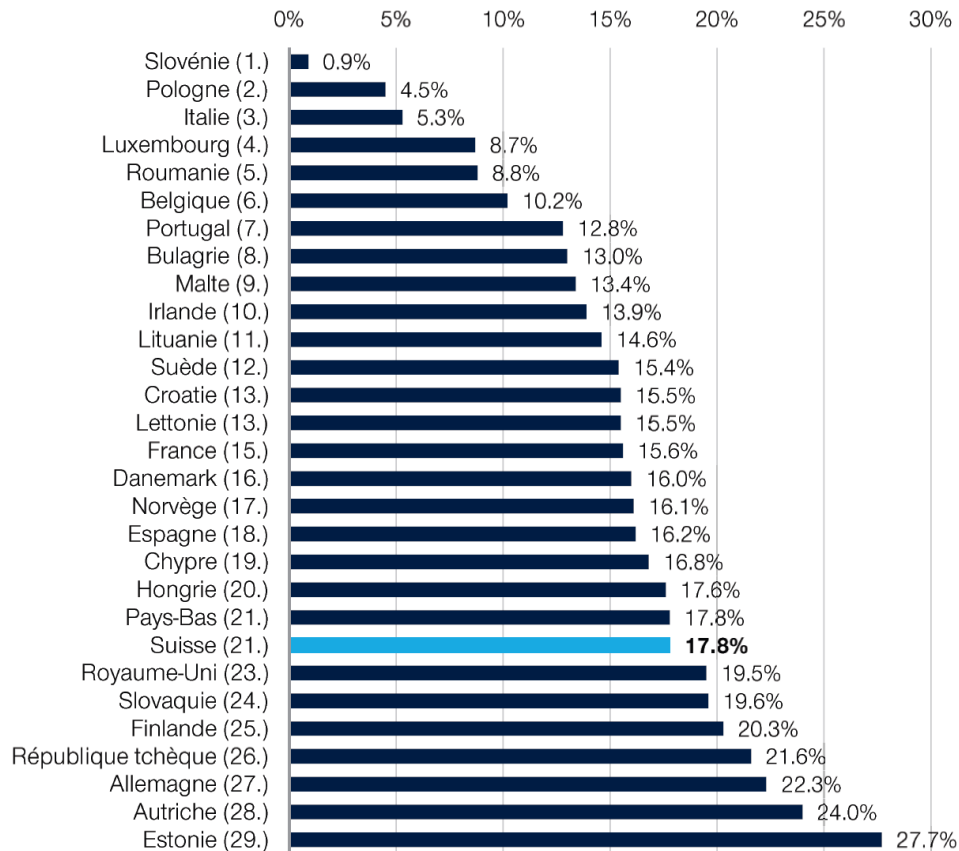


Source : OFS, 2008, p. 16, taux d'activité selon l'âge et le sexe

# Salaire : le temps, c'est de l'argent, mais il n'a pas la même valeur pour tous

## Différences de salaire en comparaison internationale

Dans la plupart des autres pays européens, les différences de salaire entre hommes et femmes étaient plus petites en 2010 qu'en Suisse.

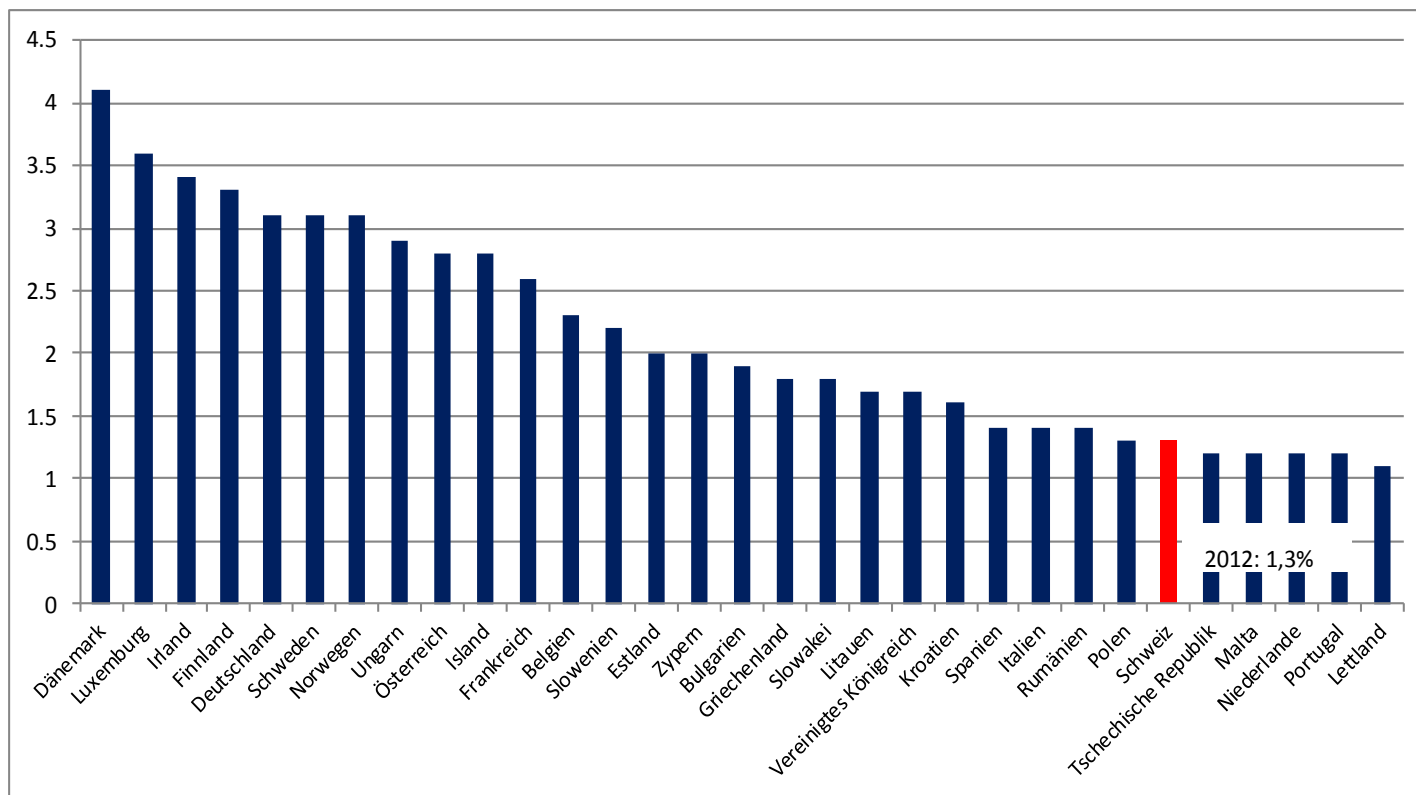


Source : Eurostat



## CH : moins d'argent pour les familles

Prestations sociales pour les familles en 2012 : comparaison européenne (en pourcentage du PIB)



Source : Eurostat





## **Pas de temps/d'argent pour les enfants ? Entre désir et réalité**

- Le taux de natalité en Suisse est de 1,52 enfant (1,74 pour l'OCDE)
- Le nombre d'enfants désirés est plus élevé que le nombre de naissances effectives
- Actuellement, le niveau de formation des femmes et des hommes de 20 à 35 ans est presque identique
- Les pères veulent plus de temps à consacrer à la famille
- Les mères veulent plus de temps à consacrer au travail



## 2. Concilier care et emploi

- Les premières années, le care est particulièrement lourd : collision possible avec une phase décisive de l'évolution professionnelle (et év. avec la prise en charge de ses propres parents)
- Mesures insuffisantes pour concilier famille et travail
- Cette conciliation est une priorité
- De nombreuses mesures sont nécessaires (horaires de travail flexibles, offres de structures d'accueil pour enfants, etc.)
- Congé parental et allocations parentales comme principales mesures pour améliorer (notamment) la conciliation
- CH: lanterne rouge dans ce domaine



### **3. Arguments pour un congé parental : considérations de psychologie (du développement)**

- Consolidation des relations familiales
  - Importance des liens dans le développement humain (aussi argument économique !)
  - Passage au rôle de parent : nouvelles tâches et grande responsabilité pour le bien-être de l'enfant
  - Besoins du nouveau-né/du jeune enfant : beaucoup de temps, d'attention et de soins
  - Les relations entre les parents/au sein du couple doivent être réorganisées
  - Constitution d'un réseau d'aide au sein de la famille et solution de garde extra-familiale
- Ajuster des rythmes de vie différents



### **3. Arguments pour un congé parental : considérations économiques**

- OCDE/UE : partie de la stratégie de politique économique
- Utiliser le potentiel disponible pour pallier la pénurie de personnel qualifié : selon l'OCDE, le plus grand potentiel encore inexploité réside chez les mères
- « Course aux talents » (OCDE) : les moyens de concilier famille et travail sont un avantage pour la place économique
- Ils favorisent les qualités suivantes :
  - Engagement
  - Motivation
  - Productivité
- Ils compensent les coûts suivants :
  - Coûts de fluctuation
  - Coûts dus au stress pour concilier famille et travail



### **3. Arguments pour un congé parental : considérations économiques**

- Sécurité sociale
  - Meilleures sont les conditions de départ pour l'enfant, meilleur est son potentiel de développement scolaire et professionnel (prévention plutôt qu'intervention)
  - Modèle de la « flexisécurité »
  - Importance économique de la fertilité et de la démographie
- Autres (Capacité à subvenir à ses propres besoins, Stabilisation salariale, etc)
- Investissement payant pour tous sur le long terme



### **3. Arguments pour un congé parental : considérations relatives à l'égalité des sexes et à la politique familiale**

- Abandon de l'activité lucrative de la part de la mère :
  - renforce les inégalités salariales
  - assombrit les perspectives professionnelles
  - constitue une perte de revenu et de qualifications (professionnelles)
  - représente un gaspillage de ressources
- Possibilité pour les pères de participer au care dès le début
- Art. 16 CEDEF : égalité de l'homme et de la femme en matière de responsabilités et de droits familiaux. Certains pays, comme la Suisse, sont exhortés à introduire un congé parental
- Le congé parental suppose des incitations en faveur de l'égalité des sexes
- Possibilités de négociation : discussion autour de la répartition des tâches et des rôles, garantie de la liberté de choix



### **3. Arguments pour un congé parental : considérations relatives à l'égalité des sexes et à la politique familiale**

- Pour une politique familiale cohérente : reconnaissance des prestations fournies dans les familles et indispensables à la société
- La réorganisation et la recherche d'équilibre au sein de la famille nécessitent du temps
- De bonnes conditions dans les premières années de vie favorisent le bon développement de l'enfant et de la famille
- Reconnaissance de l'importance et de la particularité de la phase où les enfants sont nourrissons et en bas âge
- Investissement dans l'avenir



## 4. Le modèle soutenu par la COFF

- Durée maximale du congé : 24 semaines
- Le père et la mère ont chacun un droit individuel à un congé de quatre semaines
- Période du droit au congé : de la naissance au début de la scolarisation de l'enfant. Possibilité de prendre le congé en plusieurs fois ou de réduire son taux d'activité
- Taux de remplacement du revenu : 80 %, avec un plafonnement à 196 francs par jour
- Coûts estimés : 1,1 à 1,2 milliard de francs
- Financement :
  - Allocations pour perte de gain : 0,2 point de prélèvement supplémentaire sur les salaires pour les employés et les employeurs
  - TVA : 0,4 à 0,5 point supplémentaire





**Pour en savoir plus : [www.ekff.ch](http://www.ekff.ch)**

**Sous Documentation > Liste des publications**

**Congé parental – allocations parentales.  
Un modèle de la COFF pour la Suisse**